



# FILIERE BLEUE GALPA\* PRESQU'ILE DU COTENTIN

**VOUS AVEZ UN PROJET ?**  
UNE IDÉE POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE BLEUE  
DU TERRITOIRE ET NOS COMMUNAUTÉS CÔTIÈRES ?

Le GALPA de la Presqu'île du Cotentin est là pour vous accompagner,  
tout au long de votre projet, de son émergence à son financement  
jusqu'au paiement de la subvention.

\* Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture

Le GALPA ou Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture est une démarche soutenue par 3 collectivités :

**L'Agglomération du Cotentin, la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche et la Communauté de communes de la Baie du Cotentin.**

À leurs côtés, sont associés de nombreux acteurs des filières et du monde maritime qui accompagnent les projets dans leur financement, réunis au sein du Comité de sélection.

Ce GALPA s'étend sur la Presqu'île du Cotentin (de Geffosses à Carentan-les-Marais), et a pour objectif d'accompagner le développement durable de l'économie bleue, des filières pêche et aquaculture et plus largement de soutenir les communautés côtières du territoire.

**Grâce au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture**, le GALPA peut accompagner les porteurs de projet dans la réalisation de leurs démarches. Que ce soit sur l'identification de partenaires, l'obtention de financements, ou plus généralement le montage du projet, une équipe est à votre écoute.

## **CONTACT :**

marion.lerenard@lecotentin.fr

Fixe : 02 50 79 17 61

Portable : 07 87 06 02 66

Bureau : 27 Rue Dom Pedro

50100 Cherbourg-en-Cotentin



**GALPA**  
**DE LA PRESQU'ÎLE**  
**DU COTENTIN**

**250 KM**  
**DE CÔTES**

**+15 000T**  
**DE PRODUITS**  
**DE LA PÊCHE**  
**DÉBARQUÉS**

**11 400T**  
**DE PRODUCTION**  
**CONCHYLICOLE**

**DIVERSITÉ**  
**DES PRODUITS :**  
crustacés, poissons,  
coquillages de culture  
et de pêche,  
pisciculture produits  
reconnus (IGP, Label  
rouge, MSC...)

**CULTURE**  
**MARITIME**  
**HISTORIQUE**

**DIVERSITÉ**  
**DES PAYSAGES**  
**ET DES RESSOURCES**  
**EXCEPTIONNELLES**



# COMMENT ?

## ETAPES D'ACCOMPAGNEMENT :

- 1 Rencontre avec l'équipe d'animation
- 2 Dépôt d'une fiche projet, transmise à la Région pour avis réglementaire
- 3 Présentation du projet devant le Comité de sélection
- 4 Après validation du projet par le Comité, dépôt du dossier avec l'ensemble des pièces administratives et des justificatifs nécessaires
- 5 Conventionnement avec la Région qui est l'autorité de gestion du fonds
- 6 Réalisation du projet
- 7 Demande de paiement



Les fonds européens sont versés à l'issue de la réalisation du projet, il est donc important de prévoir sa capacité de trésorerie sur toute la durée de réalisation du projet pour pouvoir avancer les dépenses prévues.

### PORTEURS DE PROJET ÉLIGIBLES :

Professionnels de la pêche et de l'aquaculture, entreprises (PME-TPE), associations, structures publiques, organisations professionnelles, implantés sur la zone géographique du GALPA.

### RÈGLES D'INTERVENTION :

Les projets peuvent bénéficier d'une aide publique allant de 5 000 € jusqu'à 60 000 €, celle-ci finance 50 % des dépenses éligibles (80% des dépenses éligibles dans certains cas).

### CRITÈRES DE NOTATION :

Les projets retenus seront analysés selon une grille de notation répondant à différents critères :

**impact territorial du projet, qualité globale du projet** (innovation, solidité du plan de financement, perspectives de développement)  
**et cohérence avec la stratégie du GALPA.**

### DÉPENSES ÉLIGIBLES :

- Frais salariaux, frais de mission directement liés au projet (barème fonction publique),
- Coûts indirects forfaitaires : 15% du coût des salaires,
- Achats d'équipement et matériel,
- Prestations externes : Etudes, conseils, diagnostics, expertises, ingénierie, location de matériel, frais de formation, communication,
- Travaux

# FACE AUX CHANGEMENTS, DES FILIÈRES SOUTENUES PAR LE TERRITOIRE



## CONTEXTE ET OBJECTIFS :

Les filières pêche et aquaculture font face à de grands changements : changement climatique, mutation des usages en mer, nécessité d'optimiser la valorisation des ressources, des matériaux, de limiter au maximum les déchets produits...

Pour accompagner ces mutations il est nécessaire d'acquérir des connaissances sur leurs impacts, de développer de nouvelles réponses, et potentiellement d'offrir de nouvelles opportunités à ces filières : économie circulaire, valorisation de nouvelles espèces et nouvelles voies de valorisation (espèces côtières peu valorisées, espèces envahissantes, invasives...), anticipation des effets du changement climatique, nouveaux métiers...

## EXEMPLES D' ACTIONS ÉLIGIBLES :

- Accompagnement des mutations des filières face au changement climatique,
- Commercialisation et transformation des produits locaux,
- Valorisation des nouvelles ressources ou ressources peu valorisées,
- Développement de nouvelles filières basées sur l'économie circulaire, valorisation des coproduits,
- Accompagnement à la transition énergétique des activités de pêche et aquacoles,
- Actions de coopérations territoriales, régionales et internationales.



**135 000 €** (dont 67 500€ FEAMPA – 67 500€ Région)

# PUBLICS ET PROFESSIONNELS, TOUS ACTEURS DE LA PROTECTION DU MILIEU MARIN ET DU LITTORAL

## CONTEXTE ET OBJECTIFS :

La grande diversité des milieux de la Presqu'île du Cotentin doit être préservée, tant pour la pérennité des activités qui en dépendent que pour le devenir des communautés côtières.

Qualité de l'eau, sensibilisation, préservation de la biodiversité, acquisition de connaissances, gestions partagées, les leviers sont nombreux pour que chacun, professionnels comme grand public, agisse pour ces milieux.

## EXEMPLES D'ACTIONS ÉLIGIBLES :

- Information, sensibilisation à la fragilité de l'environnement marin,
- Limitation des pollutions maritimes et production de déchets,
- Amélioration et suivi de la qualité des eaux littorales,
- Acquisition de nouvelles connaissances (écosystèmes marins et impact des pratiques),
- Actions de coopérations territoriales, régionales et internationales.



**270 000 €** (dont 135 000€ FEAMPA – 135 000€ Région)

# UN ÉCOSYSTÈME LOCAL AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS ET DES FILIÈRES



## CONTEXTE ET OBJECTIFS :

La Presqu'île du Cotentin bénéficie d'un écosystème riche de structures dédiées à la recherche et à la formation dans le domaine du maritime.

Les métiers du maritime, présents sur le territoire, sont aussi très diversifiés et offrent de larges opportunités professionnelles. Cependant, ces métiers et formations rencontrent de réelles difficultés de recrutement.

L'objectif est donc de promouvoir les métiers des filières pêche et aquaculture, dans toute leur diversité, en associant l'ensemble des secteurs d'activités du territoire, partageant des domaines de compétences communs et ainsi offrir de nouveaux tremplins.

## EXEMPLES D'ACTIONS ÉLIGIBLES :

- Animation et communication pour valoriser les métiers et les formations maritimes,
- Projets collectifs d'accompagnement vers l'emploi, l'insertion professionnelle, le maintien dans l'emploi et la reconversion,
- Innovation pédagogique, attractivité des formations,
- Actions de coopérations territoriales, régionales et internationales.



**225 000 €** (dont 112 500€ FEAMPA – 112 500€ Région)

# FAIRE VIVRE LA CULTURE MARITIME DE LA PRESQU'ÎLE DU COTENTIN, VECTRICE D'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE ET DE LIEN SOCIAL

## CONTEXTE ET OBJECTIFS :

La Presqu'île du Cotentin dispose d'un patrimoine littoral, maritime et naturel de premier plan : histoire maritime, paysages, bateaux, ... notamment lié aux filières pêche et aquaculture.

Ces atouts font de la Presqu'île du Cotentin un espace singulier où culture maritime, patrimoine, tourisme et gastronomie sont intrinsèquement liés. Sources de bien-vivre et d'attractivité touristique, ce patrimoine, passé et actuel, socle de l'identité du territoire, doit être préservé, valorisé auprès des habitants et des touristes.

## EXEMPLES D'ACTIONS ÉLIGIBLES :

- Promotion des savoir-faire et des produits de nos filières halieutiques,
- Promotion des savoirs scientifiques et des compétences pour favoriser une culture maritime de tous,
- Valorisation du patrimoine maritime, matériel et immatériel, acquisition de connaissances sur notre patrimoine maritime,
- Actions de coopérations territoriales, régionales et internationales.



**270 000 €** (dont 135 000 € FEAMPA – 135 000 € Région)



# POUR VOUS ACCOMPAGNER À CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE PROJET

## CONTACT

**Marion Le Renard**  
marion.lerenard@lecotentin.fr

27 Rue Dom Pedro  
50100 Cherbourg en Cotentin

Ligne directe : 02 50 79 17 61  
Portable : 07 87 06 02 66



[lecotentin.fr](http://lecotentin.fr)



**Vos premiers interlocuteurs de proximité  
sont les collectivités, n'hésitez pas à les solliciter**

